

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX  
Téléphone : 93.15.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille



### ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 <sup>er</sup> janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine .....	295,00 F
Etranger .....	360,00 F
Etranger par avion .....	455,00 F
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule .....	145,00 F
Changement d'adresse .....	7,00 F
Microfiches, l'année .....	450,00 F
(Remise de 10 % au-delà de la 10 <sup>e</sup> année souscrite)	

### INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Grefle Général - Parquet Général .....	34,50 F
Gérances libres, locations gérances .....	37,00 F
Commerces (cessions, etc ...) .....	38,00 F
Société (Statut, convocation aux assemblées, avis financiers, etc ...) .....	40,00 F
Avis concernant les associations (constitution, modifications, dissolution) .....	34,50 F

## SOMMAIRE

### ORDONNANCES SOUVERAINES

- Ordonnance Souveraine n° 11.246 du 12 avril 1994 constituant un Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN) (p. 474).*
- Ordonnance Souveraine n° 11.247 du 13 avril 1994 chargeant des fonctions de Greffier au Greffe Général (p. 475).*
- Ordonnance Souveraine n° 11.248 du 13 avril 1994 portant nomination d'une Secrétaire-Hôtesse à l'Office des Téléphones (p. 475).*
- Ordonnance Souveraine n° 11.249 du 13 avril 1994 portant nomination d'un Agent de dépannage à l'Office des Téléphones (p. 475).*
- Ordonnance Souveraine n° 11.250 du 13 avril 1994 portant intégration d'un Adjoint au Commandant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers dans les cadres de la Force Publique (p. 476).*
- Ordonnance Souveraine n° 11.252 du 18 avril 1994 portant nomination d'un Commis-Greffier au Greffe Général (p. 476).*

### ARRÊTÉ MUNICIPAL

*Arrêté Municipal n° 94-18 du 15 avril 1994 portant nomination d'une Archiviste-Adjointe dans les Services Communaux (Secrétariat Général) (p. 477).*

### AVIS ET COMMUNIQUÉS

#### MINISTÈRE D'ÉTAT

- Direction de la Fonction publique.
- Avis de recrutement n° 94-86 d'un manutentionnaire au Centre de Congrès Auditorium de Monte-Carlo (p. 477).*
- Avis de recrutement n° 94-87 d'un technicien en audiovisuel au Centre de Congrès Auditorium de Monte-Carlo (p. 477).*
- Avis de recrutement n° 94-88 d'un gardien de parking au Service du Contrôle Technique et de la Circulation (p. 478).*
- Avis de recrutement n° 94-89 d'une sténodactylographe au Service des Travaux Publics (p. 478).*
- Avis de recrutement n° 94-90 d'un plombier-électronicien au Sade Louis II (p. 478).*
- Avis de recrutement n° 94-91 d'un commis à la Direction des Services Fiscaux (p. 478).*

*Avis de recrutement n° 94-92 d'une secrétaire sténodactylographe à la Direction de la Sécurité Publique (p. 478).*

*Avis de recrutement n° 94-93 de trois hôtesses à la Direction du Tourisme et des Congrès (p. 479).*

*Avis de recrutement n° 94-94 de sept hôtesses à la Direction du Tourisme et des Congrès (p. 479).*

#### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

*Locaux vacants (p. 479).*

Administration des Domaines.

*Mise à la location d'appartements dépendant de la 4e tranche de la zone E à Fontvieille (p. 479).*

Office des Emissions de Timbres-Poste.

*Mise en vente de nouvelles valeurs (p. 479).*

#### DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

*Bourse de perfectionnement et de spécialisation (p. 480).*

#### DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES

Service des Relations du Travail.

*Communiqué n° 94-23 du 12 avril 1994 relatif au jeudi 12 mai 1994 (Jour de l'Ascension), jour férié légal (p. 480).*

#### MAIRIE

*Avis de vacances d'emplois n° 94-40, 94-53, 94-56 à n° 94-62 (p. 480 à p. 482).*

#### INFORMATIONS (p. 482)

*Les Orgues de la Principauté de Monaco, par M. Fernand Bertrand, Directeur honoraire de l'Académie de Musique Rainier III, membre de la Commission des Orgues (p. 483).*

INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES (p. 485 à p. 492).

#### Annexe au "Journal de Monaco"

*Conseil National - Compte-rendu de la séance publique du mardi 14 décembre 1993 (p. 397 à 470).*

## ORDONNANCES SOUVERAINES

*Ordonnance Souveraine n° 11.246 du 12 avril 1994 constituant un Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN).*

RAINIER III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993 relative à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux ;

Vu Notre ordonnance n° 11.160 du 24 janvier 1994 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 mars 1994 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Article Premier

Il est constitué au sein du Département des Finances et de l'Économie un Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN).

Art. 2.

Le Service a pour mission de recueillir, rechercher, traiter et diffuser les informations sur les circuits financiers de blanchiment de l'argent.

Art. 3.

Les organismes financiers effectuant la déclaration prévue par l'article 3 de la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993 et portant sur une opération qui n'a pas encore été effectuée, doivent indiquer son délai d'exécution.

Art. 4.

Les agents affectés à ce service devront être spécialement commissionnés et assermentés.

Art. 5.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le douze avril mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

RAINIER.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'État :*  
J.-C. MARQUET.

*Ordonnance Souveraine n° 11.247 du 13 avril 1994 chargeant des fonctions de Greffier au Greffe Général.*

RAINIER III  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 46 de la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Vu l'ordonnance organique du 9 mars 1918 ;

Vu la loi n° 783 du 15 juillet 1965 portant organisation judiciaire ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires :

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Liliane LEMITRON, épouse CHABRE, est chargée, à titre temporaire, des fonctions de Greffier au Greffe Général.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize avril mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

RAINIER.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'État :*  
J.-C. MARQUET.

*Ordonnance Souveraine n° 11.248 du 13 avril 1994 portant nomination d'une Secrétaire-Hôtesse à l'Office des Téléphones.*

RAINIER III  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État ;

Vu Notre ordonnance n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 8.624 du 28 mai 1986 portant nomination d'un Agent d'exploitation à l'Office des Téléphones ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 mars 1994 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Soledad BARDI-PIREZ, épouse PETTURITI, Agent d'exploitation à l'Office des Téléphones, est nommée en qualité de Secrétaire-Hôtesse au sein du même service.

Cette nomination prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 1994.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize avril mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

RAINIER.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'État :*  
J.-C. MARQUET.

*Ordonnance Souveraine n° 11.249 du 13 avril 1994 portant nomination d'un Agent de dépannage à l'Office des Téléphones.*

RAINIER III  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État ;

Vu Notre ordonnance n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 10.200 du 1<sup>er</sup> juillet 1991 portant nomination d'un Agent technique à l'Office des Téléphones ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 mars 1994 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. David DENTAL, Agent technique à l'Office des Téléphones, est nommé en qualité d'Agent de dépannage au sein du même Service.

Cette nomination prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 1994.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize avril mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

RAINIER.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'État :*  
J.-C. MARQUET.

*Ordonnance Souveraine n° 11.250 du 13 avril 1994 portant intégration d'un Adjoint au Commandant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers dans les cadres de la Force Publique.*

**RAINIER III**  
PAR LA GRACE DE DIEU  
**PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu Notre ordonnance n° 8.017 du 1<sup>er</sup> juin 1984 portant statut des militaires de la Force Publique ;

Vu Notre ordonnance n° 9.273 du 9 novembre 1988 portant nomination de l'Adjoint au Commandant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 mars 1994 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Le Capitaine Christian CHEVALLIER, Adjoint au Commandant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, est intégré dans les cadres de la Force Publique à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1993.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize avril mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

RAINIER.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'État :*  
J.-C. MARQUET.

*Ordonnance Souveraine n° 11.252 du 18 avril 1994 portant nomination d'un Commis-Greffier au Greffe Général.*

**RAINIER III**  
PAR LA GRACE DE DIEU  
**PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu l'article 46 de la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Vu l'article 3 de l'ordonnance organique du 9 mars 1918 concernant la Direction des Services Judiciaires ;

Vu l'article 4 de l'ordonnance souveraine du 1<sup>er</sup> janvier 1946, modifiée, fixant le statut du personnel relevant de la Direction des Services Judiciaires ;

Vu Notre ordonnance n° 10.328 du 17 octobre 1991 portant nomination d'une Secrétaire sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires et la chargeant des fonctions de Commis-Greffier au Greffe Général ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Françoise CELLARIO, épouse MENIER, Secrétaire Sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires, est nommée Commis-Greffier au Greffe Général.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit avril mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

RAINIER.

Par le Prince,  
Le Secrétaire d'État :  
J.-C. MARQUET.

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

*Arrêté Municipal n° 94-18 du 15 avril 1994 portant nomination d'une Archiviste-Adjointe dans les Services Communaux (Secrétariat Général).*

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune ;

Vu l'arrêté municipal n° 93-42 du 4 octobre 1993 portant couverture d'un concours en vue du recrutement d'un(e) Archiviste-Adjoint(e) dans les Services Communaux ;

Vu le concours du 23 novembre 1993 ;

**Arrêtons :**

### ARTICLE PREMIER

Mme Christine CANIS, née DEORIT est nommée Archiviste-Adjointe au Secrétariat Général de la Mairie et titularisée dans le grade correspondant (6ème classe) avec effet du 23 novembre 1993.

### Art. 2.

Le Secrétaire général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application du présent arrêté dont une ampliation, en date du 15 avril 1994, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 15 avril 1994.

Le Maire,  
A.M. CAMPORA.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique.

Pour les conditions d'envoi des dossiers, se reporter aux indications figurant in fine des avis de recrutement.

*Avis de recrutement n° 94-86 d'un manutentionnaire au Centre de Congrès Auditorium de Monte-Carlo.*

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un manutentionnaire au Centre de Congrès Auditorium de Monte-Carlo.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

La rémunération sera calculée selon un taux horaire indexé sur le traitement de la Fonction Publique.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 25 ans au moins ;
- posséder des références ou une expérience professionnelle en matière de manutention et de travaux manuels ;
- posséder le permis de conduire de catégorie "B".

L'attention des candidats est appelée sur le fait que des travaux de nettoyage et d'entretien comptent parmi les tâches afférentes à l'emploi.

*Avis de recrutement n° 94-87 d'un technicien en audiovisuel au Centre de Congrès Auditorium de Monte-Carlo.*

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un technicien en audiovisuel au Centre de Congrès Auditorium de Monte-Carlo.

La durée de l'engagement sera de trois années, la période d'essai étant de six mois.

La rémunération sera calculée selon un taux horaire indexé sur le traitement de la Fonction Publique.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 25 ans au moins ;
- présenter de sérieuses références en matière d'installation de traction simultanée, d'enregistrement et de projection de films ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq années.

*Avis de recrutement n° 94-88 d'un gardien de parking au Service du Contrôle Technique et de la Circulation.*

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un gardien de parking au Service du Contrôle Technique et de la Circulation.

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 230/304.

La fonction afférente à l'emploi consiste notamment à assurer la surveillance des parkings, y compris la nuit, les dimanches et jours fériés.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins et de 55 ans au plus ;
- être titulaire d'un permis de conduire de la catégorie "B" (véhicules de tourisme) ;
- justifier des rudiments d'une langue étrangère (anglais, allemand, italien) ;
- justifier d'une expérience en matière de gardiennage de parking.

*Avis de recrutement n° 94-89 d'une sténodactylographe au Service des Travaux Publics .*

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il sera procédé au recrutement d'une sténodactylographe au Service des Travaux Publics, à compter du 8 mai 1994.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 238/324.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 40 ans au moins ;
- être titulaire d'un B.E.P. de comptabilité ou justifier d'un niveau d'études équivalent à ce diplôme ;
- posséder la pratique de la sténodactylographie ;
- être apte à la saisie de données informatiques et à l'utilisation de traitement de texte sur micro-ordinateur ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix années dans un service comptable de l'Administration.

*Avis de recrutement n° 94-90 d'un plombier-électromécanicien au Stade Louis II.*

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un plombier-électromécanicien au Stade Louis II.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 238/324.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 30 ans au moins ;
- être titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle d'électricité ou justifier d'un niveau de formation équivalent ;
- présenter une expérience professionnelle en matière de plomberie et d'électricité.

*Avis de recrutement n° 94-91 d'un commis à la Direction des Services Fiscaux.*

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un commis à la Direction des Services Fiscaux.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 283/373.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de moins de 30 ans ;
- être titulaire d'un B.T.S. de secrétariat de direction ;
- justifier d'une bonne pratique de la saisie informatique ;
- posséder des notions de la langue italienne ;
- justifier de connaissances en matière de fiscalité.

*Avis de recrutement n° 94-92 d'une secrétaire sténodactylographe à la Direction de la Sûreté Publique.*

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une secrétaire sténodactylographe à la Direction de la Sûreté Publique.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 243/342.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins ;
- présenter un diplôme du second cycle de l'enseignement du second degré ou un titre spécifique équivalent se rapportant à la fonction (secrétariat), à défaut justifier d'une expérience professionnelle ;
- posséder des notions de saisie informatique ;
- être apte, éventuellement, à assurer un service de jour comme de nuit, week-end et jours fériés.

Des connaissances en langues étrangères (anglais, espagnol, italien) seraient appréciées.

**Avis de recrutement n° 94-93 de trois hôtesses à la Direction du Tourisme et des Congrès.**

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de trois hôtesses à la Direction du Tourisme, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 1994.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins et de 35 ans au plus ;
- posséder des références et une expérience dans le domaine de l'accueil touristique ;
- avoir de bonnes connaissances de la langue anglaise et d'une autre langue européenne.

Il est précisé que ces agents seront tenus de porter l'uniforme.

**Avis de recrutement n° 94-94 de sept hôtesses à la Direction du Tourisme et des Congrès.**

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de sept hôtesses à la Direction du Tourisme, du 15 juin au 30 septembre 1994.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins et de 35 ans au plus ;
- posséder des références et une expérience dans le domaine de l'accueil touristique ;
- avoir de bonnes connaissances de la langue anglaise et d'une autre langue européenne.

Il est précisé que ces agents seront tenus de porter l'uniforme.

**ENVOI DES DOSSIERS**

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte Postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un délai de dix jours à compter de leur publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité,
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,
- un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,
- un extrait du casier judiciaire,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Les candidats retenus seront ceux présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

**DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DE L'ÉCONOMIE**

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

**Locaux vacants.**

Les personnes inscrites en qualité de protégées aux termes de la loi n° 1.118 du 18 juillet 1988 modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation sont informées de la vacance des appartements suivants :

- 25, rue Grimaldi, 3ème étage à gauche, composé de 2 pièces, cuisine, salle de bains.

Le loyer mensuel est de 3.000 F.

- 9, rue Baron Sainte-Suzanne, 1<sup>er</sup> étage, composé de 2 pièces, cuisine, salle d'eau, w.c.

Le loyer mensuel est de 3.300 F.

Le délai d'affichage de ces appartements court du 11 au 30 avril 1994.

Les personnes protégées intéressées par ces offres de location devront notifier leur candidature au propriétaire ou à son représentant déclaré, pendant ce délai d'affichage, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans le même délai, elles doivent en aviser le Service du Logement.

**Administration des Domaines.**

**Mise à la location d'appartements dépendant de la 4<sup>ème</sup> tranche de la zone E à Fontvieille.**

La Direction de l'Habitat fait connaître aux personnes de nationalité monégasque, intéressées par la location d'un appartement dépendant de la quatrième tranche de la zone "E" (immeuble "Les Eucalyptus"), en cours de construction à Fontvieille, qu'elles peuvent se présenter en ses bureaux à compter du lundi 18 avril 1994 au matin.

Lesdits bureaux seront ouverts au public de 9 heures à 15 heures.

Il est précisé que les candidats qui s'étaient manifestés à l'occasion de l'appel public concernant la troisième tranche de la "zone E" de Fontvieille (immeuble "Les Eucalyptus"), n'auront pas à renouveler leur candidature. En effet, celle-ci sera automatiquement prise en compte et intégrée dans la présente procédure d'attribution. Bien entendu, tout changement notable intervenu dans la situation personnelle des intéressés devra être porté, en temps utile, à la connaissance du Service.

Les inscriptions seront closes le vendredi 6 mai 1994. Les candidatures reçues après cette date ne pourront être prises en considération.

La Direction de l'Habitat se tient à la disposition de toute personne qui désirerait obtenir un complément d'information au sujet de cette procédure.

**Office des Emissions de Timbres-Poste.**

**Mise en vente de nouvelles valeurs.**

L'Office des Emissions de Timbres-Poste procédera, le jeudi 5 mai 1994, dans le cadre de la première partie du programme philatélique 1994, à la mise en vente des valeurs commémoratives, ci-après désignées :

## SERIE EUROPA

Thème commun : L'EUROPE ET LES DÉCOUVERTES.

- 2,80 F : Les campagnes d'Albert I<sup>er</sup> à bord de son navire "La Princesse Alice" dans la Mer du Nord.

- 4,50 F : Le Musée Océanographique et illustration du crustacé "Eryoneicus alberti" et du poisson "Opisthropectus grimaldii" découverts à de très grandes profondeurs par le Prince Albert I<sup>er</sup>, pionnier de la bathymétrie.

## FEUILLET EUROPA

- 21,90 F : Les deux valeurs ci-dessus sont également émises sous forme de feuillet dentelé de 3 séries avec illustration de la statue du Prince Albert I<sup>er</sup> située dans le Jardin Saint-Martin à Monaco-Ville.

Ces figurines seront en vente dans les bureaux de poste et les guichets philatéliques de la Principauté ainsi qu'auprès des négociants en timbres-poste de Monaco dont les noms figurent ci-après :

M. BRYCH  
31, boulevard des Moulins  
MC 98000 Monaco  
Tél. 93.50.52.62

MONTE-CARLO PHILATÉLIE  
4, chemin de la Rousse  
Angle 19, boulevard d'Italie  
MC 98000 Monaco  
Tél. 93.30.69.08

M. SANGIORGIO  
AUX TIMBRES DE MONACO  
45, rue Grimaldi  
MC 98000 Monaco  
Tél. 93.30.45.17

MONACO COLLECTIONS  
2, avenue Henry Dunant  
MC 98000 Monaco  
Tél. 93.15.05.12

Elles seront fournies aux abonnés conjointement aux autres valeurs commémoratives et d'usage courant de la première partie du programme philatélique 1994 à compter du 17 mai 1994.

---

**DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR**

Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

*Bourses de perfectionnement et de spécialisation.*

La Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports informe les candidats désireux de se perfectionner ou de se spécialiser dans la pratique des langues étrangères qu'ils doivent adresser leur demande à ladite Direction, Lycée Technique de Monte-Carlo, avenue de l'Annonciade, Monte-Carlo.

La date limite pour le dépôt des demandes est fixée au 15 mai 1994, délai de rigueur.

**DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DES AFFAIRES SOCIALES**

Service des Relations du Travail.

*Communiqué n° 94-23 du 12 avril 1994 relatif au jeudi 12 mai 1994 (Jour de l'Ascension), jour férié légal.*

Aux termes de la loi n° 798 et de la loi n° 800 modifiée du 18 février 1966, le 12 mai 1994, est un jour férié, chômé et payé pour l'ensemble des travailleurs, quel que soit leur mode de rémunération.

Compte tenu des obligations légales rappelées dans la circulaire du Service n° 79-93 du 13 novembre 1979 (publiée au "Journal de Monaco" du 23 novembre 1979), ce jour férié légal sera également payé s'il tombe, soit le jour de repos hebdomadaire du travailleur, soit un jour normalement ou partiellement chômé dans l'entreprise.

---

**MAIRIE**

*Avis de vacance d'emploi n° 94-40.*

Le Secrétaire général de la Mairie, Directeur du personnel des services communaux, fait connaître qu'un emploi temporaire d'ouvrier d'entretien chargé de la maintenance des horodateurs est vacant à la Police Municipale.

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 25 ans au moins et de 40 ans au plus ;
  - avoir de bonnes connaissances en matière de mécanique d'entretien ;
  - justifier d'une formation récente et d'une expérience en matière d'entretien d'horodateurs.
- Ils devront faire parvenir dans les huit jours de la présente publication, au Secrétariat Général de la Mairie, leur dossier de candidature qui comprendra les pièces ci-après énumérées :
- une demande sur papier timbré ;
  - deux extraits de l'acte de naissance ;
  - un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
  - un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

*Avis de vacance d'emploi n° 94-53.*

Le Secrétaire général de la Mairie, Directeur du personnel des services municipaux, fait connaître que les emplois suivants sont vacants au Stade Nautique Rainier III pour une période allant du 25 juin au 21 août 1994 :

- un maître-nageur-sauveteur à temps plein ;
- une suppléante caissière surveillante de cabines à temps plein ;
- une surveillante de cabines à temps plein.



Les candidat(e)s à ces emplois, âgé(e)s de 21 ans au moins, devront adresser dans les huit jours de cette publication, au Secrétariat Général de la Mairie, leur dossier de candidature, qui comprendra les pièces suivantes :

- une demande sur papier timbré ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidat(e)s de nationalité monégasque.

---

#### *Avis de vacance d'emploi n° 94-56.*

Le Secrétaire général de la Mairie, Directeur du personnel des services municipaux, fait connaître qu'un emploi d'ouvrier saisonnier est vacant au Jardin Exotique et ce, jusqu'au 31 octobre 1994.

Les candidats, âgés de 21 ans au moins, devront faire parvenir dans les huit jours de la présente publication, au Secrétariat Général de la Mairie, leur dossier de candidature, qui comprendra les pièces ci-après énumérées :

- une demande sur papier timbré ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

---

#### *Avis de vacance d'emploi n° 94-57.*

Le Secrétaire général de la Mairie, Directeur du personnel des services municipaux, fait connaître qu'un emploi de surveillant saisonnier est vacant au Jardin Exotique et ce, jusqu'au 31 octobre 1994.

Les candidats, âgés de 21 ans au moins, devront faire parvenir dans les huit jours de la présente publication, au Secrétariat Général de la Mairie, leur dossier de candidature, qui comprendra les pièces ci-après énumérées :

- une demande sur papier timbré ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

---

#### *Avis de vacance d'emploi n° 94-58.*

Le Secrétaire général de la Mairie, Directeur du personnel des services municipaux, fait connaître qu'un emploi temporaire de gardienne de chalet de nécessité est vacant au Service Municipal d'Hygiène.

Les candidates intéressées par cet emploi, âgées de 21 ans au moins, devront faire parvenir dans les huit jours de la présente publication au Secrétariat Général de la Mairie, leur dossier de candidature qui comprendra les pièces ci-après énumérées :

- une demande sur papier timbré ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

---

#### *Avis de vacance d'emploi n° 94-59.*

Le Secrétaire général de la Mairie, Directeur du personnel des services municipaux, fait connaître qu'un emploi temporaire de nettoyeur-veilleur de nuit est vacant au Stade Nautique Rainier III (Service Municipal des Sports et des Etablissements Sportifs).

Les candidats à cet emploi, âgés de 21 ans au moins, devront adresser dans les huit jours de cette publication, au Secrétariat Général de la Mairie, leur dossier de candidature qui comprendra les pièces ci-après énumérées :

- une demande sur papier timbré ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

---

#### *Avis de vacance d'emploi n° 94-60.*

Le Secrétaire général de la Mairie, Directeur du personnel des services municipaux, fait connaître que les emplois de concierge à temps plein et d'aide-concierge à mi-temps sont vacants au Stade des Moneghelli (Service Municipal des Sports et des Etablissements Sportifs).

Ces postes ne peuvent être dévolus qu'à un couple, eu égard au fait, qu'un appartement de fonction sera mis à leur disposition.

Les personnes intéressées par ces emplois devront assumer des tâches de gardiennage, de surveillance des installations de l'établissement et de nettoyage.

Les dossiers de candidatures devront être adressés dans les huit jours de cette publication, au Secrétariat Général de la Mairie et comprendront les pièces ci-après énumérées :

- une demande sur papier timbré ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**Avis de vacance d'emploi n° 94-61.**

Le Maire, Président de la Commission Administrative de l'Académie de Musique Prince Rainier III de Monaco, fait connaître qu'un poste de professeur de trompette est vacant à l'Académie de Musique.

Les personnes intéressées par cet emploi à temps partiel (8 heures hebdomadaires pour un traitement de 4.847,27 F mensuel) seront prioritairement choisies parmi les solistes à l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, aux termes du règlement de l'Académie de Musique Rainier III.

Les modalités du concours de recrutement (test pédagogique) seront communiquées en temps opportun.

Les dossiers de candidature devront être adressés au Secrétariat Général de la Mairie, dans les huit jours de la présente publication au "Journal de Monaco" et comprendront les pièces ci-après énumérées :

- une demande sur papier timbré ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.
- une copie certifiée conforme des titres ou références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**Avis de vacance d'emploi n° 94-62.**

Le Secrétaire général de la Mairie, Directeur du personnel des services municipaux, fait connaître que deux emplois d'ouvrier d'entretien saisonniers sont vacants et ce, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 1994.

Les candidats à ces emplois, âgés de 21 ans au moins, devront faire parvenir dans les huit jours de la présente publication, au Secrétariat Général de la Mairie, leur dossier de candidature qui comprendra les pièces ci-après énumérées :

- une demande sur papier timbré ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**INFORMATIONS****La Semaine en Principauté****Manifestations et spectacles divers****Salle Garnier**

Printemps des Arts de Monte-Carlo

samedi 23 avril, à 21 h,

Récital Yo Yo Ma, violoncelle

au programme : *Crumb, Bach, Paganini, Wilde, Kodaly*

mardi 26 avril, à 21 h,

Récital Shlomo Mintz, violon

au programme : *Beethoven, Brahms*

**Auditorium Rainier III du Centre des Congrès**

Printemps des Arts de Monte-Carlo :

dimanche 24 avril, à 18 h,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction d'*Erich Bergel*

soliste : *Peter Frankl*, piano

au programme : *Mozart, Bruckner*

jeudi 26 avril, à 20 h 30,

Concert exceptionnel par Katia Ricciarelli à l'occasion de son jubilé, au bénéfice de la Fondation Princesse Grace, avec l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de *Marcello Panni*

au programme : *Rossini, Cilea, Puccini*

**Salle des Variétés**

Printemps des Arts de Monte-Carlo :

Festival du film musical :

vendredi 22 et dimanche 24 avril, à 18 h 30,

samedi 23 avril, à 21 h,

Turandot de *Puccini*, avec l'Opéra de San Francisco sous la direction de *Donald Runnicles*

du lundi 25 au mercredi 27 avril, à 18 h 30,

Cendrillon de *Prokofiev*, par l'Opéra-ballet de Lyon

jeudi 28 et vendredi 29 avril, à 18 h 30,

samedi 30 avril, à 21 h,

La vie parisienne de *Jacques Offenbach* sous la direction musicale de *Jean-Yves Ossonce*, avec les chanteurs, l'Orchestre de l'Opéra de Lyon et Hélène Delavault

du dimanche 1<sup>er</sup> au mardi 3 mai, à 18 h 30,

*Wozzeck* d'*Alban Berg*

Printemps des Arts de Monte-Carlo :

Récital de jeunes solistes :

samedi 23 avril, à 18 h,

*Anna-Rita Taliento*, soprano, et *Marcelle Dediou-Vidal*, piano

au programme : *Puccini, Cilea, Mozart, Bellini, Massenet*

**Collection de voitures anciennes de S.A.S. le Prince de Monaco - Terrasses de Fontvieille**

dimanche 24 avril,

Bourse d'échanges de maquettes, jouets anciens, miniatures autos, motos et trains

**Hôtel de Paris - Salle Empire**

vendredi 29 avril, à 21 h,

Soirée Jazz

**Bar de l'Hôtel de Paris**

chaque samedi et jeudi, de 16 h à 18 h,

*Noëlle Fichou*, harpiste

**Hôtel Hermitage - Salle Belle Epoque**

samedi 23 avril, à 21 h,

Nuit d'Or

**Cabaret du Casino**

jusqu'au 25 juin,

tous les soirs, sauf le mardi, à 21 h,

Dîner spectacle : *Beauties 94*

**Le Folie Russe - Hôtel Loews**

tous les soirs, sauf le lundi,

Dîner spectacle : *Delizioso 1*

Spectacle à 22 h 30

*Musée Océanographique*

tous les jours, à 10 h 30, 14 h 30 et 16 h 30,  
projection de films - "Les aventures du Commandant Cousteau à  
bord de l'Alcyon" :

jusqu'au 26 avril,  
*Le peuple de la mer desséchée*  
du 27 avril au 3 mai,  
*Le peuple de feu et de Peau*

"Single Buoy Moorings" 24, avenue de Fontvieille  
samedi 30 avril,  
dimanche 1<sup>er</sup> mai,  
Tournoi International de Bridge

*Port de Fontvieille*

tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,  
Foire à la brocante

**Expositions***Maison de l'Amérique Latine - Europa Résidence*

jusqu'au 7 mai,  
Exposition d'œuvres de l'artiste-peintre Charles Louis La Salle :  
*L'âge d'Or*

*Musée Océanographique*

Expositions permanentes :

*Découverte de l'océan*  
*Baleines et dauphins de Méditerranée*  
*Structures intimes des biominéraux*  
*Art de la nacre, coquillages sacrés*

jusqu'au 5 juin  
Exposition d'œuvres de l'artiste-peintre *Mathurin Meheut*

**Congrès***Hôtel de Paris*

jusqu'au 4 mai,  
Incentive Northern Life

*Hôtel Hermitage*

jusqu'au 22 avril  
Southern Society of Clinical Surgeons

*Hôtel Loews*

jusqu'au 25 avril,  
Réunion Poppe Sportreisen

*Hôtel Métropole*

jusqu'au 24 avril,  
Incentive Tickett Service Reise

**Manifestations sportives***Stade Louis II*

vendredi 22 avril, à 20 h 30,  
Championnat de France de Football - Première division :  
Monaco - Cannes

*Stade Louis II - Salle Omnisports*

samedi 30 avril et dimanche 1<sup>er</sup> mai,  
Compétition de karaté organisée par la Section ASM Karaté-Do

*Monte-Carlo Country Club*

jusqu'au dimanche 24 avril,  
Championnats Internationaux de Tennis de Monte-Carlo :  
"Volvo Monte-Carlo Open 94"

*Monte-Carlo Golf Club*

dimanche 24 avril,  
Coupe du Capitaine - Stableford  
dimanche 1<sup>er</sup> mai,  
Les Prix Lecourt - Medal

\*  
\* \*

**LES ORGUES DE LA PRINCIPAUTE  
DE MONACO**

par M. Fernand BERTRAND,  
Directeur honoraire de l'Académie de Musique Rainier III,  
membre de la Commission des Orgues  
(suite)

L'église anglicane "Saint's Paul Church", de bel esprit anglais, est sise, noblesse oblige, avenue de Grande Bretagne.

La tribune s'orne d'un orgue de 19 jeux, contenu dans un buffet néo-classique à trois tourelles, entre lesquelles sont disposées deux plates-faces. Construit en 1928, il a été revu et enrichi en 1984-85 par le facteur SIMON de Caluire.

La console séparée possède 2 claviers de 61 notes, un pédalier de 30 notes.

**Composition :**

*Grand orgue*  
Diapason 8  
Flûte 8  
Principal 4  
Flageolet 2  
Gambe 8  
Voix célestes 8  
Nazard 2 2/3  
Tierce 1 3/5  
Cymbule 4 rangs

*Récif expressif*

Salicionnal 8  
Diapason 8  
Flûte 4  
Octave 4  
Spitz flûte 4  
Octave 2  
Hautbois 2  
Mixtures 4 rangs

*Pédale*

Soubasse 16  
Bourdon 8

Le son de ce joli instrument s'harmonise bien avec le cadre douillet de l'édifice !

Au quartier Saint-Roman, la Chapelle des Carmes possède un orgue renfermé dans un buffet néo-gothique, provenant du Carmel de Montélimar ou de celui de Montpellier ?

Il est installé à droite du chœur, avec console séparée, de 2 claviers de 54 notes, un pédalier de 19 notes.

Composition :

*Récif expressif*

Viola de gambe 8

Voix célestes 8

Flûte octaviane 4

Plein jeu harmonique

Trompette 8

Clairon-hautbois

*Grande orgue*

Bourdon 16

Montre 8

Flûte harmonique 8

Prestant 4

*Pédale*

Bourdon 16 (du Grand orgue)

A remarquer : pédale d'expression à étriller.

Ce CAVAILLE-COLL, supposé authentique, le seul de son genre dans la région, fut installé en 1926. Remis en état en mars-avril 1978, il est réinauguré le 9 avril 1978 par le chanoine CAROL, qui le caractérisait de la manière suivante : "plein de noblesse, de finesse, de rondeur, on le ... savoure !" ————

Notre itinéraire touche à sa fin avec la Chapelle des Jésuites - Sacré-Cœur - au quartier des Moneghetti, qui eut d'abord un MERKLIN, construit probablement dans les années 1960, installé à la tribune.

En 1985, la Maison TAMBURINI a entrepris un relevage, qui en définitive a donné un instrument à traction mécanique presque neuf, renfermé dans un buffet néo-classique accueillant, qui contient 12 jeux.

Console séparée à 2 claviers de 58 notes (do-la)

Pédalier de 30 notes (do-fa).

Composition :

*Grand orgue*

Montre 8

Flûte à cheminée 8

Prestant 4

Mixtures 4 rangs

Sesquialtera

*Positif expressif*

Bourdon 8

Flûte 4

Principal 2

Nazard 2 2/3

Quinte 1 1/3

Hautbois 8

*Pédale*

Soubasse 16

Un organiste dont a conservé la mémoire : Marcel GENNARO (vers 1970).

Actuellement : Laurence MATSCHUCK, Frère Pablo LECUMBERRI.

Ce long exposé qui a pour but principal de rappeler les trésors de la Principauté en la matière démontre, s'il en était besoin, le désir permanent

de nos Princes d'affirmer une image de marque de Monaco, dans un esprit de grandeur, d'édification, de culture.

On peut s'en imprégner lors des offices, des concerts - avec ou sans orchestre - organisés pendant l'année par la Direction des Affaires Culturelles, notamment à la Cathédrale, à Saint-Charles et à Saint-Martin, ici avec le concours de l'Académie de Musique Rainier III.

La discographie ci-après, qui s'enrichit au fil des jours, permet facilement de goûter la palette sonore des instruments intéressés.

Fernand BERTRAND.

#### BIBLIOGRAPHIE

Archives du Palais Princier.

L.H. LABANDE : Notes d'Art et d'Histoire  
"Les Anciennes Orgues de l'Eglise Saint-Nicolas de Monaco", in "Journal de Monaco" du 12 janvier et du 2 février 1939.

Georges FAVRE : Histoire Musicale de la Principauté de Monaco.  
Monaco - Editions des Archives du Palais Princier.  
Paris - Editions A. et J. PICARD 1974.  
La Musique Religieuse dans la Principauté de Monaco.  
Paris - La Pensée Universelle 1981.

Claude PASSET : "Les Orgues de l'Eglise Saint-Nicolas de Monaco"  
Monte-Carlo - Michel REINHARD, Editeur 1979.  
"Les Anciennes Orgues de l'Eglise Saint-Nicolas de Monaco".  
In Annales Monegasques n° 12 - 1988.  
Publication des Archives du Palais Princier.

Henri CAROL : Présentation des nouvelles orgues de la Cathédrale de Monaco et de l'Eglise Saint-Charles de Monte-Carlo.

René SAORGIN : "La restauration du Grand Orgue de la Cathédrale de Monaco", in Eglise de Monaco n° 241 - janvier 1989.

#### DISCOGRAPHIE

Henri CAROL : Grandes Orgues de la Cathédrale de Monaco : "Trois siècles de Musique Française"  
ERIMA 9112 - 17 (33 L.)

René SAORGIN : L'Orgue historique du Palais Princier de Monaco  
Collection "Musiques à Monaco"  
Editions REM n° 11043 XT.  
CD. REM n° 311043 XCD.

Henri CAROL : Orgue de Saint-Charles de Monte-Carlo  
"Anthologie de Musique Italienne"  
Editions REM n° 311117 XCD

René SAORGIN : A l'orgue de la Cathédrale de Monaco.  
et Michel CAREY  
Baryton.  
Messe à l'usage des Paroisses.  
Messe pour les Couvents,  
François COUPERIN.  
Collection "Hymnes à Monaco"  
Editions REM n° 311104/1-2 2 XCD.  
"Les Hymnes" de Nicolas de GRIGNY  
(1672-1703)  
Collection "Musiques à Monaco"  
Editions REM n° 311077 XCD

---



---

**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES**


---

**GREFFE GENERAL****EXTRAIT**

Les créanciers de la cessation des paiements de "Michel SAPPEY", ayant exercé le commerce sous l'enseigne "MONACO DACTY CALCUL", sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de Commerce, dans les quinze jours de la publication au "Journal de Monaco", le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au Greffe Général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Greffier en Chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 11 avril 1994.

*Le Greffier en Chef,*  
L. VECCHIERINI.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Robert FRANCESCHI, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la société anonyme monégasque dénommée "CAESAR", a autorisé le syndic Pierre ORECCHIA, à céder de gré à gré au sieur J. PLUTONI, l'élément d'actif objet de la requête, pour le prix de MILLE FRANCS (1.000 F), tous frais accessoires à la cession demeurant à la charge de l'acquéreur.

Monaco, le 12 avril 1994.

*Le Greffier en Chef,*  
L. VECCHIERINI.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, Mlle Anne-Véronique BITAR-GHANEM, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de Laura MELLE, a autorisé M. Jean-Paul SAMBA, Syndic, à céder, pour le prix de 125.000 F, à M. GianAlberto CAPORALE, le droit au bail appartenant à Laura MELLE portant sur les locaux sis à Monaco, 2, rue des Orangers.

Monaco, le 12 avril 1994.

*Le Greffier en Chef,*  
L. VECCHIERINI.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Irène DAURELLE, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de Raffaella MESCHI, "Entreprise CAPPÀ", sis 13, avenue Saint-Michel à Monaco, a prorogé jusqu'au 17 octobre 1994 le délai imparti au syndic, le sieur Christian BOISSON, pour procéder à la vérification des créances de la liquidation des biens précitée.

Monaco, le 13 avril 1994.

*Le Greffier en Chef,*  
L. VECCHIERINI.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Philippe NARMINO, Vice-Président du Tribunal, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de la "S.A.M. SOCIETE MONEGASQUE DE TOURISME SOUS-MARIN", a ordonné la vente aux enchères publiques du sous-marin de loisir de type SEABUS T1 et de ses accessoires décrits au cahier des charges, propriété de la Société Monégasque de Tourisme Sous-Marin ce, à l'audience du mercredi 1<sup>er</sup> juin 1994, à 11 h, et sur la mise à prix de SIX MILLIONS DE FRANCS (6.000.000 F).

Monaco, le 14 avril 1994.

*Le Greffier en Chef,*  
L. VECCHIERINI.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Robert FRANCESCHI, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la société anonyme monégasque dénommée "CAESAR", a autorisé le syndic Pierre ORECCHIA à faire procéder, aux formes de droit, à la vente aux enchères publiques de l'ensemble du matériel et mobilier, et les bijoux composant l'actif de la société anonyme monégasque dénommée "CAESAR".

Monaco, le 14 avril 1994.

*Le Greffier en Chef,*  
L. VECCHIERINI.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Philippe NARMINO, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de la société anonyme monégasque dénommée "E.D.I.H.", a prorogé jusqu'au 11 octobre 1994 le délai imparti au syndic, le sieur Pierre ORECCHIA, pour procéder à la vérification des créances de la liquidation des biens précitée.

Monaco, le 14 avril 1994.

*Le Greffier en Chef,*  
L. VECCHIERINI.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Philippe NARMINO, Vice-Président du Tribunal de Première Instance de la Principauté, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de Christian COSTE, a conformément à l'article 428 du Code de Commerce, taxé la provision à valoir sur l'indemnité revenant au syndic Roger ORECCHIA dans la liquidation des biens susvisée.

Monaco, le 14 avril 1994.

*Le Greffier en Chef,*  
L. VECCHIERINI.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Robert FRANCESCHI, Premier Juge au Tribunal, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de Giuseppe LUONGO, ayant exercé le commerce sous l'enseigne "ACTION", a arrêté l'état des créances de ladite liquidation des biens à la somme de SEPT MILLIONS TROIS CENT QUARANTE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATRE FRANCS QUARANTE ET UN CENTIMES (7.340.384,41 F) sous réserve des admissions dont les droits ne sont pas encore liquidés et de la réclamation de l'ETAT DE MONACO (Service de la Marine).

Monaco, le 18 avril 1994.

*Le Greffier en Chef,*  
L. VECCHIERINI.

Etude de M<sup>e</sup> Paul-Louis AUREGLIA  
Notaire  
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

**APPORT EN SOCIETE  
DE FONDS DE COMMERCE***Deuxième Insertion*

Aux termes du titre deux des statuts reçus par le notaire soussigné, le 22 décembre 1993, de la société en commandite simple dont la raison sociale est "BOLZONI ASSOCIES & CIE S.C.S." et la dénomination commerciale "ARCH'INT" dont le siège est à Monaco, 3, rue Saïge, M. Georges BOLZONI, menuisier, demeurant à Monaco, 27, avenue Hector Otto, a fait apport à ladite société, d'un fonds de commerce de menuiserie-ébénisterie et de décoration d'intérieur ainsi que l'exploitation et la commercialisation de mobilier, de tableaux, d'articles et d'accessoires de décoration exploités à Monaco, 3, rue Saïge.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 22 avril 1994.

Signé : P.-L. AURÉGLIA.

Etude de M<sup>e</sup> Louis-Constant CROVETTO  
Docteur en Droit - Notaire  
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

### CONTRAT DE GERANCE

#### *Deuxième Insertion*

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> CROVETTO, le 22 décembre 1993, Mme Marie-Thérèse LAGIER, veuve NICOLET, demeurant 1, avenue Saint-Laurent à Monte-Carlo a donné en gérance libre à Mme Sandrine BERTHIER, épouse de M. Jean-François BESSE, demeurant à Menton, Résidence Eden Val, Route de Gorbio, pour une durée de trois années, un fonds de commerce de "Vente de produits régionaux frais ou conditionnés, surgelés, sous vide ou secs, en ce compris les salaisons, conserves ou semi-conserves, légumes, vins bouchés, capsulés ou en vrac, alcools et liqueurs, boissons hygiéniques, et vente d'articles d'emballage personnalisés (seuls ou garnis de produits ci-dessus)" sis à Monaco, 4, rue de la Turbie.

Le contrat prévoit le versement d'un cautionnement de 10.000 Francs.

Mme BESSE est seule responsable de la gérance.

Monaco, le 22 avril 1994.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Etude de M<sup>e</sup> Louis-Constant CROVETTO  
Docteur en Droit - Notaire  
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

### RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE GERANCE

#### *Première Insertion*

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Louis-Constant CROVETTO, Notaire à Monaco, le 18 novembre 1993, Mme Thérèse SOLERA, veuve de M. René LANZA, demeurant à Monaco, 4 bis, boulevard de Belgique et Mme Marinette LANZA, épouse de M. Bernard ANTOGNELLI, demeurant à Monaco, 12, rue Honoré Labande, ont concédé en gérance libre pour une durée

d'une année à M. Louis MASSIERA, demeurant 22, avenue du Docteur Faraut à LEVENS (Alpes-Maritimes), un fonds de commerce de vente d'objets, souvenirs, cartes postales et articles de bazar, la vente et le développement de films photographiques, etc ..., sis à Monaco-Ville, 9, rue Comte Félix Gastaldi connu sous le nom de "GALERIE BLANC ET NOIR".

Il a été prévu au contrat un cautionnement de 1.000,00 F : M. MASSIERA est seul responsable de la gérance.

Monaco, le 22 avril 1994.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### CONTRAT DE GERANCE LIBRE

#### *Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu, le 9 décembre 1993, par le notaire soussigné, Mme Adrienne ROSSI, veuve de M. Clément BIMA, demeurant 20 C, avenue Crovetto Frères à Monaco-Condamine, Mme Claudine BIMA, demeurant 18, rue Princesse Caroline, à Monaco-Condamine, M. Gérard BIMA, demeurant 24, bd du Jardin Exotique, à Monaco et Mme Dominique BIMA, épouse de M. Jérôme GALTIER, demeurant 20 C, avenue Crovetto Frères, à Monaco-Condamine, ont concédé en gérance libre, pour une durée de trois années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1994,

à Mme Maura SALETTA, épouse de M. Bruno BASSANI, demeurant 20, bd de Suisse, à Monte-Carlo,

un fonds de commerce d'achat et vente d'articles de vêtements pour hommes, femmes et enfants, etc..., exploité 31, bd des Moulins, à Monte-Carlo.

Il a été prévu au contrat un cautionnement de 40.000 Francs.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 22 avril 1994.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### **CESSION DE DROIT AU BAIL**

#### *Première Insertion*

Aux termes d'un acte reçu le 17 janvier 1994 par le notaire soussigné, réitéré aux termes d'un acte reçu par ledit notaire, le 13 avril 1994, M. André GARINO, domicilié 11, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, à Monaco-Condamine, agissant en qualité de syndic à la liquidation des biens de M. Aldo BROCCARDISCHIELMI, demeurant 19, Galerie Charles III, à Monte-Carlo,

a cédé à M. Dino GHISELLI, demeurant 44, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, le droit au bail de divers locaux situés aux sous-sol, rez-de-chaussée et entresol de la "Villa Charles III", située 19, Galerie Charles III, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, au domicile de M. André GARINO, 11, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, à Monaco, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 22 avril 1994.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### **SOCIETE EN NOM COLLECTIF "S.N.C. VINCI & LESCHIUTTA"**

Extrait publié en conformité des articles 45 et suivants du Code Civil Monégasque.

Suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 1<sup>er</sup> décembre 1993.

M. Pierre Léopold VINCI, demeurant 11, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, à Monaco-Condamine,

et M. Jean-Pierre LESCHIUTTA, domicilié 10, Hameau Espartes, Chemin de Saint-Laurent, à Cagnes-sur-Mer.

Ont constitué entre eux une société en nom collectif ayant pour objet :

l'exploitation d'un fonds de commerce d'achat, vente, location, réparations, dépannages d'appareils de télévision, radio, musique, électroménagers, tous accessoires et installations électriques s'y rapportant, instruments de musique, partitions et livres de musique.

La raison et la signature sociales sont "S.N.C. VINCI & LESCHIUTTA".

La dénomination commerciale est "TELE-CONDAMINE".

La durée de la société est de 50 années à compter du 9 mars 1994.

Le capital social, fixé à la somme de 100.000 F, est divisé en 100 parts d'intérêt, de 1.000 F chacune de valeur nominale, appartenant :

- à M. VINCI, à concurrence de 50 parts, numérotées de 1 à 50 ;

- et à M. LESCHIUTTA, à concurrence de 50 parts, numérotées de 51 à 100.

La société est gérée et administrée par MM. VINCI et LESCHIUTTA, avec obligation pour eux d'agir ensemble chaque fois que la société sera engagée pour une opération financière supérieure à 100.000F.

En cas de décès d'un associé la société ne sera pas dissoute.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 15 avril 1994.

Monaco, le 22 avril 1994.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### **RESILIATION AMIABLE GERANCE LIBRE**

#### *Première Insertion*

Aux termes d'un acte reçu le 14 avril 1994 par le notaire soussigné, M. Robert MAMBRETTI et Mme Edwige DELL'ACQUA, son épouse, demeurant ensemble 49, avenue Hector Otto, à Monaco-Condamine, et M. Pierre Léopold VINCI, demeurant 11, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, à Monaco-Condamine, ont résilié par anticipation, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 1994 la gérance libre concernant un fonds de commerce d'achat, vente, location, réparations, dépannages d'appareils de télévision, etc ... exploité 2 et 4, rue Princesse Caroline et 3, rue de Millo, à Monaco-Condamine.

Oppositions, s'il y a lieu, au domicile des bailleurs, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 22 avril 1994.

Signé : J.-C. REY.



Etude de M<sup>r</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

#### *Première Insertion*

Aux termes d'un acte reçu le 1<sup>er</sup> décembre 1993 par le notaire soussigné, réitéré aux termes d'un acte reçu par ledit notaire, le 14 avril 1994.

M. Robert MAMBRETTI et Mme Edwige DELL'ACQUA, son épouse, demeurant ensemble 49, avenue Hector Otto, à Monaco-Condamine, ont cédé à la société en nom collectif dénommée "S.N.C. VINCI & LESCHIUTTA", au capital de 100.000 F, avec siège 2 et 4, rue Princesse Caroline, à Monaco-Condamine, un fonds de commerce d'achat, vente, location, réparations, dépannages d'appareils de télévision, etc ... exploité 2 et 4, rue Princesse Caroline et 3, rue de Millo, à Monaco-Condamine, connu sous le nom de "TELE-CONDAMINE".

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 22 avril 1994.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M<sup>r</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE "VAN DEN BROEK et Cie S.C.S."

Suivant acte reçu, le 8 avril 1994, par le notaire soussigné, il a été constaté par suite du décès de M. Willem VAN DEN BROEK, survenu le 12 septembre 1993, la dissolution de la société en commandite simple dénommée "VAN DEN BROEK et Cie S.C.S.", au capital de 300.000 F et siège 45, avenue de Grande-Bretagne, à Monte-Carlo, par suite de la réunion entre les mains de Mme Sandra VAN DEN BROEK, née NOVAK, demeurant 17, boulevard du Larvotto à Monte-Carlo, de la totalité du capital social.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 15 avril 1994.

Monaco, le 22 avril 1994.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M<sup>r</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE "S.C.S. De HANTSETTERS & Cie"

### CESSIONS DE DROITS SOCIAUX AUGMENTATION DE CAPITAL ET MODIFICATIONS AUX STATUTS

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 24 janvier 1994.

I. - M. Jan MEGANCK, domicilié P.O. Box 32468 Dar Es Salaan (Tanzanie), a cédé, à Mme Cécile PASCAL, épouse de M. Willy De HANTSETTERS, demeurant 20, boulevard Princesse Charlotte à Monte-Carlo,

249 parts d'intérêt de 1.000 F chacune de valeur nominale, entièrement libérées, numérotées de 501 à 749 lui appartenant dans le capital de la société en commandite simple dénommée "S.C.S. De HANTSETTERS & Cie", au capital de 750.000 F, avec siège 20, avenue de Fontvieille, à Monaco.

II. - Les associés de ladite société ont décidé d'augmenter le capital social de la somme de 750.000 F à celle de 1.500.000 F, par la création de 750 parts nouvelles de 1.000 F chacune de valeur nominale.

A la suite desdites cession et augmentation, la société continuera d'exister entre M. De HANTSETTERS, comme associé commandité, Mme De HANTSETTERS, née PASCAL et M. MEGANCK, comme associés commanditaires.

Le capital social porté à la somme de 1.500.000 F, a été divisé en 1.500 parts d'intérêt de 1.000 F chacune, de valeur nominale, entièrement libérées, attribuées :

- à M. De HANTSETTERS, à concurrence de 1.250 parts, numérotées de 1 à 500 et de 751 à 1.500 ;
- à Mme De HANTSETTERS, à concurrence de 249 parts, numérotées de 501 à 749 ;
- et à M. MEGANCK, à concurrence de 1 part numérotée 750.

Le siège de la société a été transféré au 20, avenue de Fontvieille, à Monaco-Condamine.

La raison sociale demeure "S.C.S. De HANTSETTERS & Cie" et la dénomination commerciale devient "MONACO DIAMANT".

Les pouvoirs de gérance restent conférés à M. De HANTSETTERS, associé commandité, avec les pouvoirs tels que prévus au pacte social.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 15 avril 1994.

Monaco, le 22 avril 1994.

Signé : J.-C. REY.

#### SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE

### “S.C.S. CHAILAN & Cie”

### “QUARTIER LATIN”

au capital de 200.000 F

Siège social : 26, boulevard Princesse Charlotte  
Monaco

#### MODIFICATIONS DES STATUTS

Aux termes d'une réunion en date du 31 janvier 1994, les associés de la “S.C.S. CHAILAN et Cie”, ont décidé de modifier les articles 6 et 8 des statuts. Ceux-ci seront désormais rédigés comme suit :

#### ARTICLE 6

Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE FRANCS (200.000 F) représentés par les apports en numéraires à raison de :

- A concurrence de CENT VINGT SEPT MILLE FRANCS, par M. Jean-Luc CHAILLAN, associé commandité.

- A concurrence de SOIXANTE TREIZE MILLE FRANCS par Mme Anne CHAILAN, née CALORI, associée commanditaire.

Ces sommes ont été entièrement versées dans la caisse sociale ainsi que les associés le reconnaissent respectivement.

Ce capital est divisé en DEUX CENTS parts sociales de MILLE FRANCS chacune de valeur nominale, numérotées de 1 à 200 qui sont attribuées aux associés dans la proportion de leurs apports, savoir :

- CENT VINGT SEPT parts, numérotées de UN à CENT VINGT SEPT inclus, à M. Jean-Luc Chailan.

- SOIXANTE TREIZE parts, numérotées de CENT VINGT HUIT à DEUX CENT inclus, à Mme Anne CHAILAN, née CALORI.

Les parts sociales ne peuvent pas être représentées par des titres ; les droits des associés résultent seulement des présentes, des actes qui pourraient modifier ultérieurement le capital et des cessions ou mutations qui seraient ultérieurement consenties.

#### ARTICLE 8

La société sera gérée et administrée par M. Jean-Luc CHAILAN, associé commandité, comme gérant responsable, lequel aura vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous les actes entrant dans l'objet social sans limitation et procéder notamment à l'exploitation du fonds de commerce.

Toutefois, l'autorisation de la collectivité des associés statuant à l'unanimité, sera nécessaire pour contracter tous emprunts et consentir tous gages et nantissements pour réaliser toutes acquisitions ou échanges, ventes ou apports d'immeubles.

Le gérant devra consacrer tout son temps et tous ses soins aux affaires sociales.

La révocation du gérant ne pourra intervenir que par décision de justice pour faute grave, à la demande d'un associé commanditaire. Elle entraînera de plein droit la dissolution de la société.

Un extrait dudit acte a été déposé au Greffe des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché, conformément à la loi, le 13 avril 1994.

Monaco, le 22 avril 1994.

#### Etude de M<sup>e</sup> Didier ESCAUT

Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco  
36, boulevard des Moulins - Monaco

#### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

En date du 18 avril 1994, M. Jean-Baptiste, Benoît AMICHIA, directeur commercial, de nationalité ivoirienne, et Mme Laurence, Alice, Nicole MERLOT, son épouse, assistante commerciale, de nationalité française, demeurant ensemble à ABIDJAN (Côte d'Ivoire), 01 Boîte Postale 2236, ayant élu domicile en l'Etude de M<sup>e</sup> ESCAUT, Avocat-Défenseur, 36, boulevard des Moulins à Monaco.

Ont déposé requête par-devant le Tribunal de Première Instance de Monaco, en homologation de la Convention reçue par M<sup>e</sup> Paul-Louis AUREGLIA, Notaire, le 14 février 1994, enregistré à Monaco le 8 mars 1994, Folio 163 V, Case 2, portant changement de leur régime matrimonial, soit le régime légal français de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux fins d'obtention du régime matrimonial de la séparation de biens pure et simple, tel qu'il est établi par les articles 1.244 à 1.249 du Code Civil Monégasque.

Le présent avis est inséré conformément à l'article 1.243 du Code Civil et à l'article 819 du Code de Procédure Civile.

**Société PRESSE-DIFFUSION (S.P.D.)**

Société Anonyme au capital de 200.000 F

Siège social : 7, rue de Millo - Monaco

Deuxième Insertion

Suivant acte sous seing privé en date, à Monaco, du 5 avril 1994, enregistré le 6 avril 1994 - Folio 82 V - Case 5 - la Société "PRESSE DIFFUSION" et M. FINO ont mis fin, d'un commun accord, par anticipation, au contrat de location-gérance concernant le kiosque à journaux situé boulevard des Moulins à Monte-Carlo, à hauteur du Passage Barriera.

La résiliation a pris effet à la date du samedi 9 avril 1994.

Les oppositions devront être adressées au siège d'exploitation de la Société "PRESSE-DIFFUSION" - Cour de la Gare S.N.C.F. - B.P. 479 - MC 98012 Monaco Cédex.

Monaco, le 22 avril 1994.

ERRATUM**SOCIETE DE BANQUE  
ET D'INVESTISSEMENTS****SOBI - Groupe UOB**

Société Anonyme Monégasque

au capital de F. 70.000.000

entièrement libéré

Siège social : 26, boulevard d'Italie - Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCATION

Veuillez lire :

Jeudi 5 mai 1994 et non 1993.

**"SOCIETE GENERALE  
D'ENTREPRISE  
ET DE GENIE CIVIL"**

Société Anonyme Monégasque

au capital de 600.000 F

Siège social : 14, quai Antoine 1<sup>er</sup> - MonacoAVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires de la société anonyme monégasque dite "SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISE ET DE GENIE CIVIL" au capital de 600.000 F, sont convoqués en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement au siège social, le mardi 10 mai 1994, à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Affectation de la réserve extraordinaire.
- Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

ASSOCIATION**"MUTUELLE FAMILIALE  
ET SOCIALE MONEGASQUE"**

Nouveau siège social : Les Eglantiers - Galerie Princesse Stéphanie - 8, avenue des Papalins - Monaco (Pté).

## FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

## VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 9.867 du 26 juillet 1990.

Fonds Communs de Placements	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 15 avril 1994
Monaco Patrimoine	26.09.1988	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B	15.447,97 F
Azur Sécurité	18.10.1988	Barclays Gestion	Barclays	32.265,53 F
Paribas Monaco Oblifranc	03.11.1988	Paribas Asset Management S.A.M.	Paribas	1.717,48 F
Lion Invest Monaco	17.10.1988	Epargne collective	Crédit Lyonnais	15.441,88 F
Monaco valeur 1	30.01.1989	Somoval	Société Générale	-
Americazur	06.04.1990	Barclays Gestion	Barclays	USD 1.204,77
Monaco Bond Selection	01.06.1990	Monaco Fund Invest S.A.M.	S.B.S.	13.460,02 F
MC Court terme	14.02.1991	Sagefi S.A.M.	B.T.M.	7.520,54 F
CAC Plus garanti 1	06.05.1991	Oddo Investissement	Martin Maurel	114.833,06 F
CAC Plus garanti 2	30.07.1991	Oddo Investissement	Martin Maurel	111.133,55 F
Amérique Sécurité 1	13.09.1991	Epargne collective	Crédit Lyonnais	59.024,54 F
Amérique Sécurité 2	13.09.1991	Epargne collective	Crédit Lyonnais	59.015,56 F
Caixa Court terme	20.11.1991	Caixa Investment Management S.A.M.	Caixa Bank	1.218,57 F
Caixa Actions Françaises	20.11.1991	Caixa Investment Management S.A.M.	Caixa Bank	1.298,08 F
Monactions	15.01.1992	Sagefi S.A.M.	B.T.M.	4.955,13 F
CFM Court terme 1	09.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	11.758,80 F
Japon Sécurité 1	03.06.1992	Epargne collective	Crédit Lyonnais	64.158,11 F
Japon Sécurité 2	03.06.1992	Epargne collective	Crédit Lyonnais	64.056,19 F
Monaco Patrimoine	31.01.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	10.143,89 F
Monaco Expansion	31.01.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	5.032,343 L

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 14 avril 1994
M. Sécurité	09.02.1993	B.F.T. Gestion.	Crédit Agricole	2.172.705,31 F

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 19 avril 1994
Natio Fonds Monte-Carlo "Court terme"	14.06.89	Natio Monte-Carlo S.A.M.	B.N.P.	14.952,68 F

Le Gérant du Journal : Rainier IMPERTI

455-AD